



Collège Communal  
Service Finances & Taxes  
Rue du Moustier, 8  
7050 Jurbise

Administration Communale de Jurbise  
Rue du Moustier, 8 – 7050 Jurbise

**PRIME**  
**A l'utilisation de couches lavables**

La prime à l'utilisation de couches lavables pour les enfants (de la naissance à l'âge de 2 ans et demi) est octroyée à la mère, ou au père, ou bien au tuteur légal de l'enfant ou toute autre personne habilitée par une décision administrative ou judiciaire.

Le demandeur et l'enfant doivent être inscrits au Registre de la population de la Commune de Jurbise à la date de l'introduction de la demande de la prime.

La prime est octroyée une seule fois par enfant entre sa naissance et l'âge de 2 ans et demi et doit être demandée avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 2 ans et demi.

La ou les factures d'achat des couches lavables doivent être libellées au nom de la mère, du père, du tuteur légal de l'enfant ou de toute autre personne habilitée par une décision administrative.

Le montant de la prime correspond à 50% de la (les) facture(s) d'achat des couches lavables avec un maximum de 100€. Plusieurs factures peuvent être cumulées afin d'atteindre le plafond de 100€ mais une seule demande de prime pourra être introduite.

Demandeur :

.....

Adresse :

.....  
.....

Téléphone/GSM : .....

Montant total du ou des factures : .....

N° compte bancaire pour versement de la prime :

B	E		
---	---	--	--

 - 

--	--	--	--

 - 

--	--	--	--

 - 

--	--	--	--

Nombres d'annexes facture(s) & preuve(s) de paiement :

Fait à Jurbise, le ...../...../.....

Le demandeur, (signature)